Situation et lutte contre le moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

Bilan 2023

Evolution de l'implantation du moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, l'implantation du moustique tigre a été constatée en 2015, dans la commune de Mourenx grâce au dispositif national de veille citoyenne (https://signalement-moustique.anses.fr/) et au renforcement de la surveillance entomologique dans cette commune. Depuis 2015, le secteur d'implantation du moustique tigre s'est progressivement étendu dans le département jusqu'à atteindre **127 communes en décembre 2023**, soit 23% des 546 communes des Pyrénées-Atlantiques, comme présenté dans la carte ci-dessous (cf. Figure 1).

L'extension du moustique tigre sur le reste du département est inévitable et l'ensemble des communes des Pyrénées-Atlantiques sera a priori, dans les prochaines années, colonisé à des densités différentes selon l'efficacité des actions de lutte à l'échelle locale.

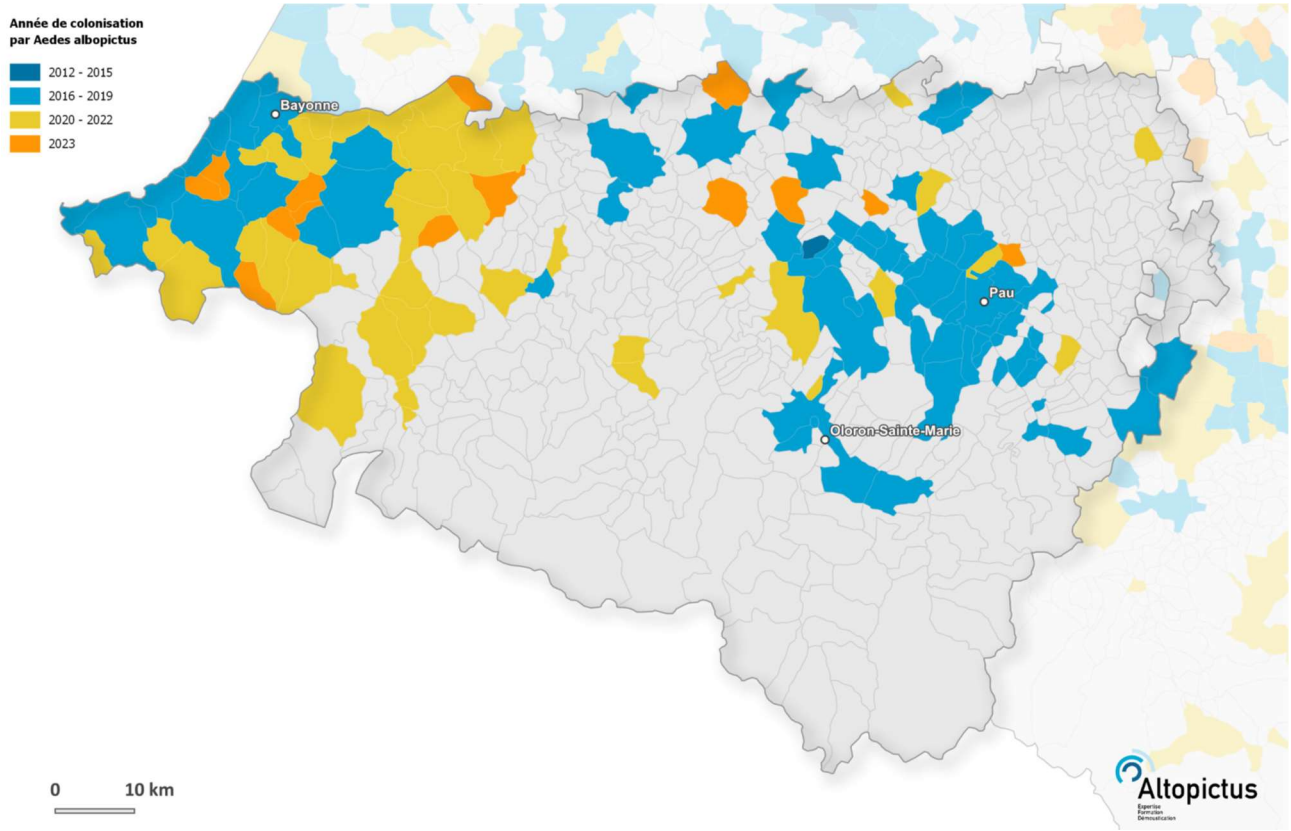

Figure 1 : Historique de colonisation du département des Pyrénées-Atlantiques par *Aedes Albopictus* (Sources : SI-LAV, Altopictus)

En 2023, ce sont 14 nouvelles communes qui ont été classées colonisées par *Aedes albopictus* dans les Pyrénées-Atlantiques. **79% de la population dans les Pyrénées-Atlantiques** est concernée par la présence du moustique tigre**.**

Situation et lutte contre le moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

Situation épidémiologique 2023 dans le département des Pyrénées-Atlantiques

L'ARS procède à la surveillance, conjointement avec Santé Publique France, des cas humains de dengue, de chikungunya et de Zika, qui sont des maladies à déclaration obligatoire (MDO). Lorsqu'un cas est repéré par un médecin, l'ARS effectue immédiatement une enquête pour déterminer les lieux fréquentés par la personne malade et demande la réalisation de prospections (enquêtes de terrain) pour mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures de lutte contre les moustiques tigres, par la suppression des gîtes larvaires et la réalisation de traitements biocides.

En 2023, entre le 1er mai et le 30 novembre, **26 personnes atteintes de dengue, domiciliées dans le département et contaminées à l'étranger, ont été identifiées,** auxquelles il convient **d'ajouter 8 autres personnes atteintes de la dengue,** non domiciliées dans les Pyrénées-Atlantiques, qui ont cependant **fréquenté le département** pendant leur période de virémie (période à risque de transmission en cas de piqure par un moustique tigre). Ces cas ont donné lieu à 29 enquêtes entomologiques autour des lieux qu'ils ont fréquentés parmi lesquelles **22 ont mis en évidence la présence de moustiques tigres adultes et ont nécessité la mise en œuvre de 25 opérations de démoustication ciblées,** en raison de risque de transmission épidémique.

Le nombre de cas importés est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre. Ainsi, en 2023, l'épidémie de dengue dans les Antilles (dont la Guadeloupe et la Martinique) a eu un impact conséquent sur le bilan des cas importés en France métropolitaine. En comparaison, sur la même période en 2022, seuls 9 cas importés de dengue avaient été déclarés dans les Pyrénées-Atlantiques.

Organisation de la surveillance du moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

Une **surveillance entomologique** (des populations de moustiques) est réalisée sur la région par 5 opérateurs missionnés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, cette surveillance est assurée par la société Altopictus, organisme habilité et missionné par un marché public, qui assure également les missions de prospections et de traitements larvicides ou biocides, demandés si nécessaire par l'ARS pour endiguer tout risque épidémique.

La surveillance a été assurée en 2023 par l'installation d'un réseau de pièges pondoirs de surveillance, déployé de mai à novembre, période d'activité du moustique tigre. Elle est complétée par l'examen des signalements citoyens effectués sur la plateforme nationale : https://signalement-moustique.anses.fr/

1- Réseau de pièges

Un **réseau de 79 pièges pondoirs actifs** a été déployé en 2023, comprenant des pièges fixes et des pièges mobiles.

- Les pièges fixes ont été installés autour de 5 établissements de santé, 4 sites touristiques et deux points d'entrée du territoire en application du règlement sanitaire international (aéroport de Biarritz et aéroport de Pau/Uzein) ;

- Les pièges mobiles ont été installés dans les communes proches des zones colonisées pour surveiller la progression de l'implantation du moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques. Ils ont été redéployés dans d'autres communes, en cas de colonisation avérée dans le courant de l'année.

Tous les pièges ont été « relevés » et expertisés au moins une fois par mois jusqu'à leur retrait.

Situation et lutte contre le moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

L'année 2023 est une année record pour les Pyrénées-Atlantiques avec plus du double d'enquêtes et de traitements que le total réalisé entre 2017 et 2022 (cf. graphique 1 ci-dessous).

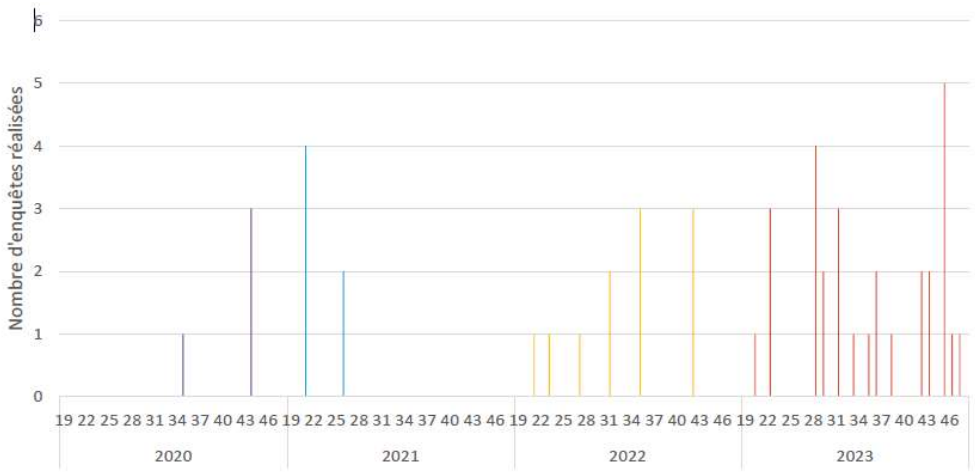

Graphique 1 : Nombre d'enquêtes réalisées dans les Pyrénées-Atlantiques par semaine depuis 2020 (Source : Altopictus)

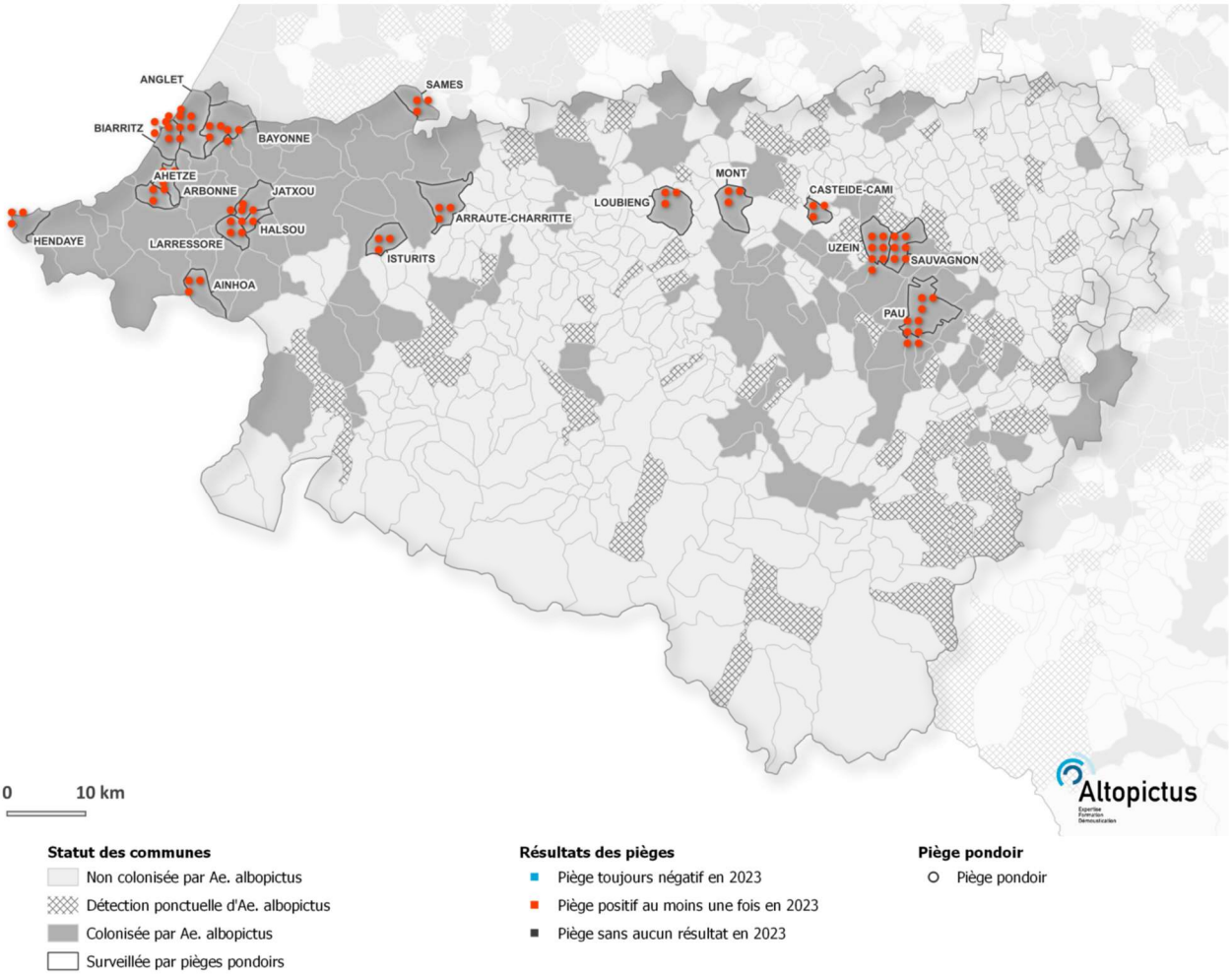

Figure 2 : Résultat de la surveillance par pièges pondoirs en 2023 dans le département des Pyrénées-Atlantiques (source : Altopictus)

2- Signalements citoyens

En 2023, du 1er janvier au 30 novembre, 27 signalements effectués dans le département ont été réceptionnés sur la plateforme dédiée. Ces derniers ont été investigués pour identifier le cas échéant de nouvelles communes colonisées par le moustique tigre.

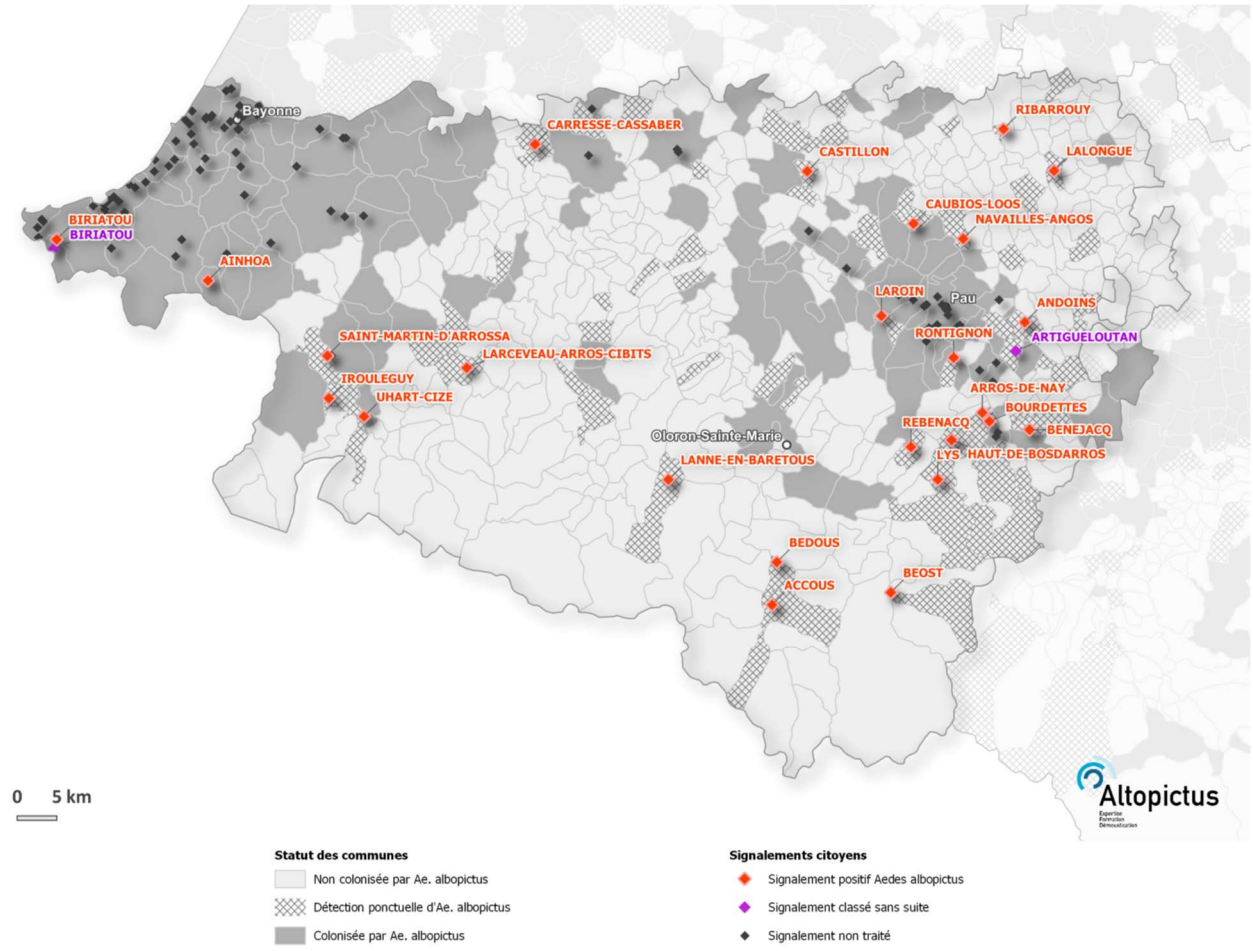

Figure 3 : Signalements citoyens reçus en 2023 dans le département des Pyrénées-Atlantiques (source : Altopictus)

Communes classées colonisées

Une commune est classée comme « colonisée » par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Fin 2023, 127 communes du département sont classées comme colonisées (14 nouvelles communes par rapport à 2022, cf. tableau page suivante).

Situation et lutte contre le moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

Communes nouvellement colonisées par *Aedes albopictus*					
1	AHETZE	6	CASTEIDE-CAMI	11	LOUBIENG
2	AINHOA	7	HALSOU	12	MONT
3	ARBONNE	8	ISTURITS	13	SAINT-CASTIN
4	ARRAUTE-CHARRITTE	9	JATXOU	14	SAMES
5	BONNUT	10	LARRESSORE		
Communes avec détections ponctuelles d'*Aedes albopictus* (non colonisées)					
a	ACCOUS	i	CASTILLON (CANTON D'ARTHEZ-DE-BÉARN)	q	LYS
b	ANDOINS	j	CAUBIOS-LOOS	r	NAVAILLES-ANGOS
c	ARROS-DE-NAY	k	HAUT-DE-BOSDARROS	s	REBENACQ
d	BEDOUS	l	IROULEGUY	t	RIBARROUY
e	BENEJACQ	m	LALONGUE	u	RONTIGNON
f	BEOST	n	LANNE-EN-BARETOUS	v	SAINT-MARTIN-D'ARROSSA
g	BOURDETTE	o	LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	w	UHART-CIZE
h	CARRESSE-CASSABER	p	LAROIN		

Liste des communes classées colonisées avant 2023

COMMUNES			
AGNOS	BRISCOUS	LAHONCE	POEY-DE-LESCAR
AICIRITS-CAMOU-SUHAST	BUROS	LAHOURCADE	PONTACQ
ANGLET	CAMBO-LES-BAINS	LESCAR	POURSIUGUES-BOUCOUE
ARBUS	CAME	LONS	PUYOO
ARCANGUES	CIBOURE	LOUHOSSOA	SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY
ARESSY	COARRAZE	LUCQ-DE-BEARN	SAINT-FAUST
ARTHEZ-DE-BEARN	CUQUERON	MAULEON-LICHARRE	SAINT-JEAN-DE-LUZ
ARTIGUELOUVE	DENGUIN	MAZERES-LEZONS	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
ARTIX	ESPELETTE	MAZEROLLES	SAINT-PALAIS
ARUDY	ESTOS	MOMAS	SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
ARZACQ-ARRAZIGUET	GAN	MONEIN	SAINT-PIERRE-D'IRUBE
ASCAIN	GELOS	MONTAGUT	SALIES-DE-BEARN
ASSAT	GER	MONTARDON	SARE
AUSSEVIELLE	GUETHARY	MORLAAS	SAULT-DE-NAVAILLES
AYHERRE	GUICHE	MOUGUERRE	SAUVAGNON
BARDOS	HASPARREN	MOURENX	SAUVETERRE-DE-BEARN
BASSUSSARY	HELETTE	NARCASTET	SEMEACQ-BLACHON
BAUDREIX	HENDAYE	NAVARRENX	SERRES-CASTET
BAYONNE	IDRON	NAY	SOURAIDE
BEYRIE-SUR-JOYEUSE	IHOLDY	NOGUERES	URCUIT
BIARRITZ	IRISSARY	NOUSTY	URRUGNE
BIDACHE	ISPOURE	OLORON-SAINTE-MARIE	URT
BIDART	ITXASSOU	OREGUE	USTARITZ
BIDOS	JURANCON	ORTHEZ	UZEIN
BILLERE	LA BASTIDE-CLAIRENCE	OSSES	UZOS
BIRIATOU	LABASTIDE-CEZERACQ	OUSSE	VIGNES
BIZANOS	LABASTIDE-MONREJEAU	PARDIES	VILLEFRANQUE
BORDES	LAGOR	PAU	VIODOS-ABENSE-DE-BAS
BOUCAU			

Situation et lutte contre le moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques

Information et mobilisation sociale

Deux réunions publiques ont été organisées, conjointement avec les villes et l'ARS, à Biarritz, le 30 mai 2023, pour laquelle un expert en entomologie d'Altopictus est intervenu et **à Lescar, le 15 juin 2023**.

Des actions de formation organisées par le CNFPT à destination des agents des collectivités territoriales ont eu lieu en présentiel le 31 mai 2023 à Pau et à distance (webinaire) le 24 mai 2023.

L'essentiel à savoir sur le moustique tigre réalisé, en 2023, sous la forme d'une fiche de questions/réponses humoristique de 7 pages est aussi disponible sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine.

Le manuel de défense du moustique tigre, outil pédagogique destiné aux enseignants et élèves du cycle 3 (CM1/CM2 et 6ème) développé en partenariat avec Cap Science, est mis à disposition gratuitement à l'ensemble des enseignants qui en font la demande auprès de Cap science https://lemoustiquetigre.fr/

Le **communiqué de presse et le dossier de presse régional** sont disponibles **sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** ainsi que des informations nombreuses et régulièrement enrichies sur le moustique tigre et les arboviroses, destinées au **grand public, aux collectivités et aux professionnels de santé** (dont le **kit de communication pour les collectivités** (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4**,**

Mise à disposition de l'exposition « Sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition », gratuitement par prêt, auprès des collectivités. Destinée au grand public, elle se compose de 8 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos) et est adaptée aux petits espaces. La délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques incite les collectivités à déployer des animations avec leurs partenaires associatifs en santé/environnement. L'exposition peut être réservée en adressant sa demande à ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

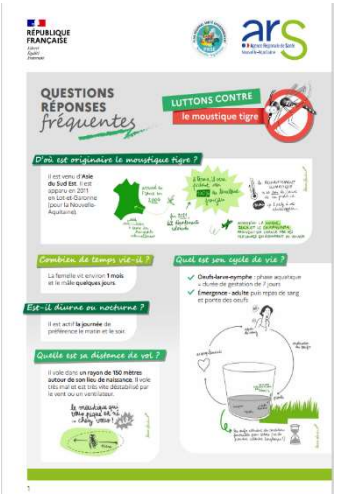

Contact presse

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr